

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Date d'émission: 2021-10-30 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit Mélange

Nom du produit HG détergent multi-usages

Type de produit Détergent Code du produit 147 ART

Groupe de produits Produit commercial

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions

1.3. Fournisseur

Fabricant

HG International B.V. P.J. Oudweg 41 Almere, 1314 CJ The Netherlands T +31

(0)36 54 94 700

safety@hg.eu - www.hg.eu

Distributeur

Toolway Industries Ltd. 1-280 Hunter's Valley Road Woodbridge, On L4H 3V9

Canada

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	
Canada	Canutec		226-8832 North American 1-613-996-6666 - International	

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Liquides inflammables, Catégorie 4 H227 Liquide combustible

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

Mentions de danger (GHS CA) : H227 - Liquide combustible

Conseils de prudence (GHS CA) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone (CO2), de la poudre d'extinction,

de la mousse, du sable pour l'extinction. P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom		Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Isopropyl alcohol	Alcohols	n° CAS: 67-63-0		Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau

Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion

: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Liquide combustible.

2021-10-30 (Date d'émission) CA - fr-ca 2/11

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Produits de décomposition dangereux en cas

: Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

d'incendie

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage

Autres informations

: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit

pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène

 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Isopropyl alcohol (67-63-0)		
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
Nom local	2-Propanol (Isopropyl alcohol, isopropanol)	
OEL TWA	492 mg/m³	
OEL TWA [ppm]	200 ppm	
OEL STEL	984 mg/m³	
OEL STEL [ppm]	400 ppm	
Référence réglementaire	Alberta Regulation 87/2009 (Alberta Regulation 150/2020)	
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Isopropyl alcohol	

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Isopropyl alcohol (67-63-0)			
VECD (OEL STEL)	1230 mg/m³		
VECD (OEL STEL) [ppm]	500 ppm		
VEMP (OEL TWA)	985 mg/m³		
VEMP (OEL TWA) [ppm]	400 ppm		
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety		
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'o	exposition professionnelle		
Nom local	Isopropanol (Isopropyl alcohol, 2-Propanol)		
OEL TWA [ppm]	200 ppm		
OEL STEL [ppm]	400 ppm		
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)		
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition pr	ofessionnelle		
Nom local	2-Propanol		
OEL TWA [ppm]	200 ppm		
OEL STEL [ppm]	400 ppm		
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & URT irr; CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI		
Référence réglementaire	ACGIH		
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'ex	position professionnelle		
Nom local	2-Propanol		
OEL TWA [ppm]	200 ppm		
OEL STEL [ppm]	400 ppm		
Notations et remarques	Eye & URT irr; CNS impair		
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites	Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
Nom local	2-Propanol		
OEL TWA [ppm]	200 ppm		
OEL STEL [ppm]	400 ppm		
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & URT irr; CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI		
Référence réglementaire	ACGIH		
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'expos	sition professionnelle		
Nom local	2-Propanol		
OEL TWA [ppm]	200 ppm		
OEL STEL [ppm]	400 ppm		
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & URT irr; CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI		
Référence réglementaire	ACGIH		
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle			
Nom local	Isopropyl alcohol		

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Isopropyl alcohol (67-63-0)		
OEL TWA [ppm]	200 ppm	
OEL STEL [ppm]	400 ppm	
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016	
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Val	eurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Isopropyl alcohol	
OEL TWA [ppm]	200 ppm	
OEL STEL [ppm]	400 ppm	
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)	
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
Nom local	2-Propanol	
OEL TWA [ppm]	200 ppm	
OEL STEL [ppm]	400 ppm	
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833	
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs	s limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2-Propanol	
OEL TWA [ppm]	200 ppm	
OEL STEL [ppm]	400 ppm	
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & URT irr; CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI	
Référence réglementaire	ACGIH	
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Isopropyl alcohol	
OEL TWA [ppm]	200 ppm	
OEL STEL [ppm]	400 ppm	
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 1996. Chapter O-1.1 Reg 1	

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Vêtements de protection. Chaussures de protection. Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains:				
En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants				
Туре	Matériau	Pénétration	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0.35	
Gants jetables	Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	0.5	

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Protection oculaire:		
Lunettes de sécurité avec protections latérales		
Туре	Champ d'application	Caractéristiques
Lunettes de sécurité	Conditions normales d'utilisation	avec protections latérales

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection à manches longues. Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques

Protection des voies respiratoires:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:









SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Aucune donnée disponible

Couleur : jaunâtre
Odeur : Florale

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 8 – 10 pH solution : 100 %

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : 78 °C (coupe fermée)

Température d'auto-inflammation : 399 °C

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0,996

Solubilité : Produit soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter : Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles.

Supprimer toute source d'ignition.

Matières incompatibles : Pas d'informations complémentaires disponibles

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales

de stockage et d'emploi.

Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

Isopropyl alcohol (67-63-0)		
DL50 orale rat	5840 mg/kg	
DL50 orale	4396 mg/kg de poids corporel	
DL50 cutanée lapin	12800 mg/kg	
DL50 voie cutanée	12800 mg/kg de poids corporel	
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	46600 mg/l	
ATE CA (oral)	4396 mg/kg de poids corporel	
ATE CA (Cutané)	12800 mg/kg de poids corporel	
ATE CA (poussières,brouillard)	46600 mg/l/4h	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 8 - 10

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 8 - 10

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Isopropyl alcohol (67-63-0)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles Peut provoquer somnolence ou des vertiges. (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique - danger aigu (à

: Non classé

court terme)

Dangers pour le milieu aquatique - danger

: Non classé

chronique (à long-terme)

Isopropyl alcohol (67-63-0)		
CL50 - Poissons [1]	9640 mg/l	
CL50 - Poissons [2]	9640 mg/l	
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	13299 mg/l waterflea	
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	> 1000 mg/l	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,05	

12.2. Persistance et dégradabilité

HG détergent multi-usages		
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Isopropyl alcohol (67-63-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,05

12.4. Mobilité dans le sol

Isopropyl alcohol (67-63-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,05

12.5. Autres effets néfastes

: Non classé Ozone

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

TDG	DOT	IMDG	IATA	
14.1. Numéro ONU				
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport				

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

TDG	DOT	IMDG	IATA		
14.2. Désignation officielle pour le transport					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
Description document de transport					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.4. Groupe d'emballage					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
14.5. Dangers pour l'environnement					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		
Pas d'informations supplémentaires disponibles					

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDO

Aucune donnée disponible

DOT

Aucune donnée disponible

IMDG

Aucune donnée disponible

IATA

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Isopropyl alcohol (67-63-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Isopropyl alcohol (67-63-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 10-30-2021

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Autres informations

: DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Textes complet des phrases H:	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H227	Liquide combustible
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges

Abréviations et acronymes:		
n° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service	
ATE	Estimation de la toxicité aiguë	
FBC	Facteur de bioconcentration	
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)	
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)	
CE50	Concentration médiane effective	
EN	Norme européenne	
IARC	Centre international de recherche sur le cancer	
IATA	Association internationale du transport aérien	
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses	
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle	
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)	
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)	
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé	
N.S.A.	Non spécifié ailleurs	
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé	
NOAEL	Dose sans effet nocif observé	
NOEC	Concentration sans effet observé	
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques	
VLE	Limite d'exposition professionnelle	
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)	
FDS	Fiche de Données de Sécurité	

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.